

**Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition
DEUXIÈME CYCLE DE NÉGOCIATIONS – 14-18 DÉCEMBRE 2020**

**DOCUMENT PRÉSENTANT LES PROPOSITIONS CONCERNANT LES SECTIONS 3.3 ET 3.4
AINSI QUE LE PARAGRAPHE 56, ISSUES DES DÉBATS DE LA DERNIÈRE RÉUNION DES
AMIS DE LA PRÉSIDENTE, TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2020**

3.3 [ÉGALITÉ ET] ÉQUITÉ D'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES [AU MOYEN DE SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES] [*Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.*]

54. Les environnements alimentaires comprennent les aliments disponibles auxquels les populations ont accès dans leur milieu de vie, ainsi que la qualité nutritionnelle, la sécurité sanitaire, le prix, la commodité, l'étiquetage et la promotion de ces aliments. Ces environnements doivent permettre aux personnes d'accéder en toute [égalité et] équité à une nourriture suffisante, abordable, sûre et nutritive, qui répond à leurs besoins énergétiques et satisfait leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active¹, compte tenu des divers facteurs physiques, sociaux, économiques, culturels et politiques qui influent sur cet accès. L'accès à une alimentation saine peut être problématique pour de nombreuses personnes, que les aliments ne soient pas disponibles, ou qu'ils ne soient pas accessibles, physiquement ou économiquement, pour diverses raisons. La présente section décrit dans les grandes lignes les points d'ancrage possibles de l'action publique visant à améliorer l'accès physique et économique à des aliments sains, ainsi que les disponibilités de tels aliments, au moyen de systèmes alimentaires durables, dans les endroits où les personnes achètent, choisissent et consomment de la nourriture. [*Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.*]

3.3.1 Améliorer l'accès à une nourriture favorisant une alimentation saine

- a) Les pouvoirs publics renforcent les disponibilités en aliments sûrs et nutritifs favorisant une alimentation saine, ainsi que l'accès à ces aliments, dans le cadre de systèmes alimentaires durables, [y compris] au moyen d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable[, et veillent à l'absence d'incidence négative sur le droit à une alimentation adéquate²]. [*Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.*]
- b) Les pouvoirs publics intègrent les orientations élaborées par la FAO et l'OMS de façon à ce que, en temps de crise (une pandémie, par exemple), l'intégrité et la résilience des systèmes alimentaires soient maintenues et des aliments adéquats et sûrs soient disponibles et accessibles à tous. Les pouvoirs publics reconnaissent l'importance des petits exploitants et agriculteurs familiaux locaux à cet égard. [*Approuvé officieusement par les Amis de la présidence*]
- c) En période de crise, les pouvoirs publics décrètent que la production, la distribution, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires constituent des services essentiels [en tous lieux] [et] pour maintenir l'ouverture des couloirs commerciaux[, y

¹ FAO. 2004. Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, paragraphe 15.

² FAO. 2004. Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

compris en évitant les restrictions à l'exportation,] [entre les pays et à l'intérieur de chaque pays] [de façon à] et assurer [le droit à l'alimentation et] la continuité de fonctionnement des aspects critiques des systèmes alimentaires dans tous les pays³, tout en tenant compte de la situation nationale au regard de la sécurité alimentaire ainsi que des conditions sanitaires, phytosanitaires et épidémiologiques]. [*Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.*]

- d) Les pouvoirs publics tiennent compte des questions d'équité et d'égalité lorsqu'ils adoptent des mesures visant à prendre en main les environnements alimentaires et à faire en sorte que les membres des communautés vulnérables, les peuples autochtones et les collectivités locales, les agriculteurs, les éleveurs pastoraux, les artisans pêcheurs, les travailleurs des secteurs agricole et alimentaire, les femmes et les jeunes en milieu rural et urbain, les personnes handicapées, ainsi que les personnes qui doivent faire face à des problèmes dus à l'âge ou à la maladie, aient un accès suffisant à des aliments diversifiés favorisant une alimentation saine. [*Approuvé officieusement par les Amis de la présidence*]
- e) Les pouvoirs publics réduisent au maximum les obstacles, de façon à permettre aux personnes de cultiver, de transporter, de conserver, d'acheter, de commander ou de se procurer de toute autre manière divers types d'aliments favorisant une alimentation saine, [y compris] [en particulier] des produits frais, [au moyen de systèmes alimentaires durables] dans un environnement alimentaire donné. Il est possible, pour ce faire, [entre autres de faciliter l'accès à Internet et la fourniture de services innovants ou] de mettre en place des politiques d'aménagement rural et urbain [et des incitations [ne faussant pas les échanges]] qui encouragent les commerces de détail à vendre à des prix abordables une diversité d'aliments [sûrs et] nutritifs favorisant une alimentation saine; [et qui restreignent, le cas échéant, la croissance des magasins de vente au détail proposant une surabondance de produits alimentaires [riches en graisses (saturées et trans en particulier), en sucres et en sel/sodium] [dont la teneur en nutriments est supérieure à un seuil fixé,] et qui favorisent[, en tant que de besoin,] la production vivrière [locale et saisonnière] et les jardins potagers dans les foyers, les communautés et les écoles, chaque fois que nécessaire. [Il conviendra d'examiner les données probantes sur ces politiques et leur rapport coût-efficacité dans le contexte de la situation socioéconomique locale et des conditions du marché local.] [*Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.*]
- f) Les pouvoirs publics examinent les mesures visant à encourager les marchés d'agriculteurs et de pêcheurs, les marchands ambulants, les vendeurs d'aliments sur la voie publique et les autres détaillants proposant un choix d'aliments, cultivés localement ou achetés sur les marchés internationaux, qui favorisent une alimentation saine au moyen de systèmes alimentaires durables. [*Approuvé officieusement par les Amis de la présidence*]
- g) Les pouvoirs publics, en concertation avec les associations de consommateurs et les habitants, peuvent encourager les détaillants alimentaires et les marchés locaux à accroître le nombre, la diversité et la vente d'aliments sûrs et nutritifs produits de façon durable, cultivés localement ou achetés sur les marchés internationaux, qui favorisent une alimentation saine au moyen de systèmes alimentaires durables. Pour ce faire, ils peuvent

³ Note de synthèse: The Impact of COVID-19 on Food Security and Nutrition. Juin 2020. Nations Unies, New York.

créer des conseils locaux chargés d'examiner les politiques alimentaires afin que les habitants puissent s'exprimer quant au meilleur moyen d'améliorer les disponibilités en aliments propices à une alimentation saine, ainsi que l'accessibilité physique et économique de ces denrées, dans leur communauté, en prêtant une attention particulière aux personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition sous toutes ses formes. *[Approuvé officieusement par les Amis de la présidence]*

3.3.2 Améliorer les disponibilités en aliments favorisant une alimentation saine et l'accessibilité économique de ces aliments au moyen de systèmes alimentaires durables *[Approuvé officieusement par les Amis de la présidence]*

- a) Les pouvoirs publics [envisagent] [peuvent envisager] des mesures [à l'intention des consommateurs] et des initiatives volontaires, [voire, selon qu'il convient, [des politiques fiscales] [et des outils économiques] [taxes]] pour améliorer l'accessibilité économique des aliments sains [au moyen de systèmes alimentaires durables] [et encourager l'achat d'aliments et de boissons nutritifs][.] [et, simultanément, décourager la consommation de boissons sucrées ou édulcorées à l'aide de sucres et d'aliments [ultratransformés] mauvais pour la santé] [promouvoir des politiques et des programmes visant à prévenir ou à réduire l'excès pondéral et l'obésité]. *[Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.]*
- b) Les pouvoirs publics, avec le soutien des organisations intergouvernementales, du secteur privé et des autres parties prenantes, renforcent les systèmes de passation des marchés publics en veillant à ce qu'une alimentation saine soit disponible, accessible, abordable et commode dans les différents établissements et institutions publics, [tels que les écoles maternelles et les autres structures accueillant de jeunes enfants, les écoles, les hôpitaux, les banques alimentaires, [les lieux de travail,] les administrations publiques, les bases militaires et les prisons, [les établissements médicalisés de long séjour] [les structures de soin],] conformément aux recommandations nutritionnelles nationales fondées sur le choix des aliments, [et en collaborant avec [les petits exploitants et les agriculteurs familiaux] [les chaînes alimentaires locales, si cela est possible]]. *[Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.]*
- c) Les pouvoirs publics associent la fourniture de repas scolaires sains, au moyen de systèmes alimentaires durables, à des objectifs nutritionnels clairs, et veillent à ce que les recommandations nutritionnelles nationales fondées sur le choix des aliments soient respectées et à ce que les repas soient adaptés aux besoins des différents groupes d'âge, en prêtant une attention particulière aux populations les plus touchées par la faim et la malnutrition. *[Approuvé officieusement par les Amis de la présidence]*
- d) Les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et les autres parties prenantes étudient la possibilité de favoriser des repas scolaires issus de la production locale, la nourriture servie dans les écoles et autres structures accueillant de jeunes enfants étant alors achetée, le cas échéant, à de petits exploitants et/ou des exploitants familiaux, afin de soutenir les communautés locales et d'offrir des possibilités d'apprentissage aux élèves. *[Approuvé officieusement par les Amis de la présidence]*

- e) Les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et les autres parties prenantes favorisent l'accessibilité économique d'une alimentation saine, grâce à des systèmes alimentaires durables, pour les ménages pauvres, au moyen de programmes de protection sociale, tels que des bons d'achat d'aliments nutritifs, des transferts en espèces, des programmes d'alimentation scolaire ou d'autres programmes communautaires de distribution de repas. Ces programmes de protection sociale doivent être associés à des résultats nutritionnels clairs, harmonisés avec les recommandations nutritionnelles nationales fondées sur le choix des aliments et adaptés aux besoins des différents groupes d'âge. *[Approuvé officiellement par les Amis de la présidence]*
- f) Les acteurs gouvernementaux et les organisations intergouvernementales appuient la préparation et la résilience des programmes de protection sociale face aux pandémies et aux autres crises systémiques qui ont des effets préjudiciables sur la sécurité alimentaire et la nutrition. *[Approuvé officiellement par les Amis de la présidence]*
- g) Les pouvoirs publics, les consommateurs, les agriculteurs et les organisations de producteurs vivriers favorisent la disponibilité d'aliments sûrs, nutritifs et produits de façon durable, qui contribuent à une alimentation saine, y compris des aliments nutritifs et produits de façon durable par l'intermédiaire de marchés d'agriculteurs et de pêcheurs, d'organisations sociales et d'autres initiatives de renforcement des collectivités mobilisant les personnes autour des cultures alimentaires locales. *[Approuvé officiellement par les Amis de la présidence]*

3.3.3 Suivre les nouvelles technologies et favoriser les évolutions propices à une alimentation saine au moyen de systèmes alimentaires durables *[Approuvé officiellement par les Amis de la présidence]*

- a) Les pouvoirs publics prennent acte de l'influence d'Internet, des médias sociaux et de la mercatique en ligne concernant des produits alimentaires et en font un suivi, et encouragent les sociétés de médias à promouvoir, dans leurs sphères respectives, des aliments nutritifs, sûrs et produits de façon durable, favorisant une alimentation saine. *[Approuvé officiellement par les Amis de la présidence]*
- b) Les pouvoirs publics tiennent compte de la tendance croissante à acheter des produits alimentaires en ligne et à consommer des aliments (y compris vendus sur la voie publique) hors du domicile, et peuvent promouvoir, en tenant compte de la situation nationale, des mesures encourageant les restaurants et les boutiques en ligne à offrir des plats préparés à partir d'aliments nutritifs, sûrs et produits de façon durable, qui favorisent une alimentation saine, à afficher des informations sur les aliments proposés au menu (la valeur calorique, la composition, d'autres données nutritionnelles et des informations utiles telles que l'évaluation du cycle de vie [ou des étiquettes [certifications] concernant la production et la consommation durables]), à éviter les pertes et gaspillages alimentaires et à respecter la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments. *[Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.]*

3.4 SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS DANS TOUS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

55. La sécurité sanitaire des aliments est à la base de toutes les parties du système alimentaire et joue un rôle critique dans la protection contre les pathogènes, les dangers et les maladies d'origine alimentaire, et contre les toxines et contaminants d'origine naturelle, les résidus de pesticides, [les antibiotiques, les agents antimicrobiens] [les médicaments vétérinaires [y compris les agents antimicrobiens]] [et les métaux lourds]. De même, les maladies des animaux et des végétaux représentent des menaces pour la sécurité sanitaire et la résilience des systèmes alimentaires et pour la santé et la nutrition des humains. Un aliment ne peut pas être considéré comme nutritif s'il n'est pas sûr, et une mauvaise sécurité sanitaire des aliments entrave l'adoption d'une alimentation saine. [D'un autre côté, les activités de transformation visant à assurer la sécurité sanitaire des aliments et à allonger leur durée de conservation peuvent également les rendre moins nutritifs du fait de l'ajout de sodium ou de sucres et de la destruction de micronutriments. Il est important de concilier et d'appliquer judicieusement les principes de sécurité sanitaire des aliments.] [Les mesures visant la sécurité sanitaire des aliments doivent donc reposer sur des évaluations des risques réalisées à partir de faits scientifiques et de données probantes, conformément à des règles multilatérales approuvées.] Il est de plus en plus urgent d'améliorer la capacité de suivi de la sécurité sanitaire des aliments, afin [de surveiller le flux de l'approvisionnement alimentaire, de mieux relier les producteurs aux consommateurs et] de faciliter le rappel des aliments dans l'ensemble des réseaux coordonnés. La présente section met en lumière la nécessité d'une coopération [mondiale] [internationale] et nationale en matière de sécurité sanitaire des aliments [et souligne qu'il est indispensable, compte tenu de la propagation potentielle de maladies d'origine alimentaire, que chaque partie prenante soit responsable et comptable de la sélection des fournisseurs d'aliments ainsi que de la manutention des produits et du contrôle de leur qualité]. [Il convient de promouvoir la sécurité sanitaire des aliments au moyen d'évaluations efficaces des risques, qui débouchent sur des systèmes de contrôle adaptés aux différentes échelles, aux différents contextes et aux différents modes de production et de commercialisation.] [*Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.*]

3.4.1 Renforcer la coopération nationale et internationale en matière de sécurité sanitaire des aliments

- a) Les pouvoirs publics mettent en avant la sécurité sanitaire des aliments dans les mesures qu'ils prennent concernant les systèmes alimentaires, et élaborent des politiques et des programmes de salubrité alimentaire qui reposent sur des faits scientifiques, sont adaptés au contexte, et envisagent des actions couvrant l'intégralité des systèmes alimentaires – production, transformation, manutention, préparation, stockage et distribution des aliments. [*Approuvé officieusement par les Amis de la présidence*]
- b) Les pouvoirs publics élaborent, mettent en place, renforcent et font respecter, en tant que de besoin, des systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, notamment en révisant, adoptant, modernisant et faisant respecter la législation et la réglementation nationales dans ce domaine, pour s'assurer que, dans toute la filière alimentaire, producteurs et fournisseurs opèrent de façon sûre. Selon qu'il convient et avec l'appui des organisations intergouvernementales, les pouvoirs publics mettent en œuvre les normes

adoptées au niveau international, conformément au paragraphe 39 des Directives volontaires. [*Approuvé officieusement par les Amis de la présidence*]

- c) Les pouvoirs publics et le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) administré par la FAO et l'OMS participent et contribuent[, en tant que de besoin,] en fournissant des données et des éléments probants, aux réseaux internationaux [*] d'échange d'informations sur la sécurité sanitaire des aliments – y compris s'agissant de la surveillance des dangers liés à l'alimentation et de l'apparition de foyers de maladies d'origine alimentaire et de la gestion des situations d'urgence – pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments dans une série de domaines, tels que [la qualité de l'eau,] les résidus de pesticides[, d'agents antimicrobiens] et de produits de traitement vétérinaire ou phytosanitaire, [les perturbateurs endocriniens,] [les contaminants et les toxines d'origine naturelle,] [l'utilisation d'] [les] additifs alimentaires [non autorisés ou dangereux], les bactéries pathogènes, les virus, les toxines, les parasites, les zoonoses et la fraude ou la falsification portant sur des produits alimentaires. [*Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.*]

3.4.2 Veiller à la sécurité sanitaire des aliments dans tous les systèmes de production alimentaire

- a) Les pouvoirs publics, le secteur privé et les autres parties prenantes abordent la sécurité sanitaire des aliments dans l'ensemble de la chaîne alimentaire humaine et animale selon le principe «Un monde, une santé»⁴, reconnaissant en tant que de besoin que la sécurité sanitaire des aliments et la santé des humains, des plantes, des animaux et de l'environnement sont interconnectées, et s'attachant ainsi à prévenir et à atténuer la transmission future de zoonoses et d'autres maladies infectieuses émergentes susceptibles d'entraîner une pandémie. [*Approuvé officieusement par les Amis de la présidence*]
- b) Les pouvoirs publics, en collaboration avec les organisations intergouvernementales, élaborent et mettent en œuvre des plans nationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans l'élevage, l'aquaculture et la culture de végétaux, y compris dans la production d'aliments pour animaux, [qui reposent sur des faits scientifiques et une évaluation des risques et] qui prennent en compte les normes adoptées [au niveau [multilatéral] [international]] [en rapport avec les accords de l'OMC/l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)] [le CODEX et l'OIE], de façon à promouvoir et à soutenir un usage prudent et approprié des agents antimicrobiens⁵, et notamment l'arrêt progressif de l'utilisation de ces substances [importantes sur le plan médical] comme activateurs de croissance⁶ [en l'absence d'analyse des risques]. [Une approche «Un monde, une santé» collaborative est nécessaire pour réduire la résistance aux antimicrobiens, notamment sur le plan de la sensibilisation et du renforcement des

⁴ «Un monde, une santé» désigne une manière d'aborder la conception et la mise en œuvre de programmes, de politiques, de lois et de travaux de recherche, dans laquelle de nombreux secteurs (santé publique, santé animale, santé des végétaux et protection de l'environnement, par exemple) communiquent et collaborent pour améliorer les résultats obtenus en matière de santé publique. Référence: www.who.int/features/qa/one-health/fr/.

⁵ Conférence de la FAO, [Rapport de la Conférence de la FAO, quarante-unième session](#), annexe C, paragraphe 7.

⁶ Résolution 4/2015 de la Conférence de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens, paragraphes a et d.

capacités de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation de ces substances dans l'alimentation et l'agriculture.] *[Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.]*

3.4.3 Protéger les consommateurs des risques sanitaires touchant les disponibilités alimentaires

- a) Les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations intergouvernementales, les partenaires de développement et les autres parties prenantes promeuvent et améliorent la traçabilité le long des chaînes d'approvisionnement alimentaire et la détection précoce des contaminations, et tirent parti des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies en matière de solutions de traçabilité. *[Approuvé officieusement par les Amis de la présidence]*
- b) Des investissements sont effectués par les pouvoirs publics, le secteur privé et les autres parties prenantes en vue de soutenir la formation des producteurs vivriers et des personnes chargées de la manutention et de la transformation des aliments, de sorte que des mesures nationales fondées sur des faits scientifiques et des données probantes et basées sur les risques puissent être mises en œuvre et permettre de fournir des aliments sûrs sans altérer leur teneur en nutriments. *[Approuvé officieusement par les Amis de la présidence]*
- c) Les pouvoirs publics reconnaissent, [et adaptent régulièrement la législation et les directives] [suivent et évaluent] [évaluent et gèrent] les [risques] sanitaires [émergents] [potentiels] [implications ainsi que les avantages potentiels pour la sécurité alimentaire et la nutrition] [et gèrent] [s'agissant des] les nouveaux produits alimentaires créés au moyen de technologies émergentes (viande cultivée en laboratoire et produits [génétiquement modifiés] [issus de la modification génétique et de la biotechnologie moderne], par exemple) selon qu'il convient, en tenant compte des évaluations scientifiques des risques et des normes du Codex, le cas échéant, [comme le prévoient les cadres réglementaires internationaux] pour tout nouveau produit alimentaire[, ainsi que d'autres domaines légitimes, autres que scientifiques (préférences des consommateurs, par exemple)]. *[Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.]*

3.5 CONNAISSANCES, ÉDUCATION ET INFORMATIONS NUTRITIONNELLES AXÉES SUR L'INDIVIDU

56. Il est essentiel d'étudier, d'établir, de maintenir et de protéger la palette et la diversité des cultures alimentaires, des normes sociales, des relations et des traditions qui favorisent une alimentation saine [au moyen de systèmes alimentaires durables], sans saper les progrès vers une égalité entre les femmes et les hommes. La présente section décrit dans les grandes lignes les points d'ancrage d'une action publique qui vise à favoriser une alimentation saine, en aidant les personnes à renforcer leurs connaissances, leur sensibilisation et leur instruction, et qui tend à améliorer la qualité des informations disponibles, les motivations, les compétences et les pratiques susceptibles de donner aux acteurs clés une plus grande autonomie dans l'ensemble des systèmes alimentaires [durables]. Les interventions adaptées au contexte et la défense [des aspects bénéfiques pour la santé] des modes d'alimentation traditionnels et des connaissances issues de divers systèmes alimentaires sont vitales pour obtenir des effets équivalents, positifs et durables sur la nutrition et l'environnement. [Les

interventions d'ordre social et celles visant un changement de comportement peuvent aussi faire évoluer les modèles en matière d'alimentation et de consommation alimentaire, et donner aux personnes les moyens de faire de meilleurs choix pour eux-mêmes et leur famille.] [Il convient de faire évaluer l'ensemble des politiques et des recommandations par des spécialistes des sciences de la nutrition, et toutes les décisions et politiques doivent être solidement étayées sur le plan scientifique.] [*Le contenu entre crochets est proposé à l'examen.*]